



74-2025

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le 14 octobre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 10/10/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, , Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL, Valérie GUILLAUME-Sylvie DALLERY-Elisabeth LAFANECHERE, Marie Claire JASSERAND

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : subvention exceptionnelle association Solidarité Saint Georges

Le Maire rappelle :

Dans le cadre du téléthon, l'association solidarité Saint Georges a besoin d'un coup de pouce pour communiquer sur leurs manifestations, aussi ils demandent une subvention pour les aider financièrement pour payer l'impression des tickets.

Par suite des échanges et en fonction du cout de production des tickets, l'assemblée se met d'accord sur un montant de 150 €

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à approuver le montant de la subvention de 150 € et à l'autoriser le maire à payer cette subvention.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**
D'approuver le montant de 150 € de la subvention pour l'association solidarité Saint Georges.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

14/10/2025

Contre : 0
Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 27/10/2025

A blue ink signature of Frédéric Millet, written over a circular official stamp of the commune of L'Isle-sur-Serein.

La secrétaire,

A blue ink signature of the secretary, written in a cursive style.

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 27/10/2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251014-delib6cm10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2025

14/10/2025